



RÈGLEMENTS 2018

DU DERBY DE DÉMOLITION DE L'EXPO

1. INSCRIPTION

RÈGLEMENTS

- A. Le derby 2018 aura lieu le dimanche 5 août 2018 à partir de midi. Les inspections débuteront à 9 h et se termineront à 11 h 15. Vous devez arriver avant 10h45.
- B. Aucun coût d'inscription n'est demandé pour participer.
- C. Inscription en ligne sur la page Derby du site Web de l'Expo: www.expovalledelacoaticook.com

Pour information supplémentaire:

Expo Vallée de la Coaticook
125, rue Morgan, Coaticook (Québec) J1A 1V6
Tél.: 819 849-6010 Téléc.: 819 849-3682
Courriel: expocoaticook@videotron.ca

- D. Si vous devez annuler votre participation, veuillez s'il vous plaît nous en aviser le plus rapidement possible.
- E. Si votre véhicule ne respecte pas les normes admissibles, vous ne pourrez participer
- F. L'organisation n'est **pas responsable** des accidents; les conducteurs doivent donc obligatoirement signer un formulaire à cet effet au moment de l'inspection.
- G. Tous les conducteurs pourront participer à la consolation à l'exception des gagnants de chaque catégorie (première et deuxième position). Les gagnants des différentes catégories et de la consolation pourront participer à la finale en gardant la même voiture, sans faire de réparations majeures sur celle-ci.

PRIX ET BOURSES

PLUS DE 5 000 \$ EN BOURSES!

IMPORTANT!

Les participants au Derby de démolition de l'Expo Vallée de la Coaticook ne peuvent en aucun cas tenir responsables les organisateurs pour tout accident ou vol qui pourraient survenir lors de cet événement. Les participants le font à leurs risques. Les décisions des juges et arbitres sont irrévocables.

2. GÉNÉRAL

Les décisions des arbitres et des juges sont irrévocables.

Esprit sportif et courtoisie svp; notre but est d'offrir un bon spectacle.

2.1 CONDUCTEURS

2.1.1 Tous les conducteurs en état d'ébriété ou sous l'influence de drogues seront disqualifiés.

2.1.2 Les participants doivent avoir 18 ans; cependant, nous acceptons les conducteurs qui auront 16 ans avant la date de l'événement sur présentation de la carte d'assurance maladie et avec la signature d'un parent.

2.2 PENDANT LA COURSE

2.2.1 Le port d'un casque de sécurité approuvé est obligatoire pendant toute la course. Il est obligatoire de porter un casque à visière ou des lunettes de sécurité pendant toute la course, sinon vous serez disqualifié. Les conducteurs doivent être habillés de chemise à manches longues et d'un pantalon long.

2.2.2 Si votre véhicule prend feu, la course est arrêtée et les pompiers l'éteindront. Si, après reprise de la course, votre véhicule reprend feu, vous serez automatiquement disqualifié. S'il y a une fuite dans le réservoir à essence, vous serez disqualifié. Si le siège du conducteur cède à la suite d'un impact, vous serez disqualifié. Une ceinture de sécurité fonctionnelle est obligatoire.

2.2.3 Si vous frappez une voiture dans la portière du conducteur sans avoir, de façon évidente, tenté de l'éviter, vous serez automatiquement disqualifié.

2.2.4 Vous avez un maximum d'une minute pour frapper une autre auto; si votre véhicule est arrêté, vous avez deux minutes pour repartir et en frapper un autre.

2.2.5 Un véhicule jugé trop endommagé et dangereux pour la sécurité de son conducteur pourra être disqualifié par les officiels. Le dernier conducteur à avoir frappé une voiture non disqualifiée sera déclaré gagnant.

2.2.6 La méthode de départ sera un croisé au 2/3 de la piste.

2.2.7 Aucune boisson alcoolisée ou drogue ne sera tolérée dans les véhicules avant et pendant les courses sous peine de disqualification.

2.2.8 Les compétiteurs doivent demeurer dans leurs voitures lors de la compétition, sauf en cas de forces majeures.

3. PRÉPARATION DES VÉHICULES

3.1 OBLIGATOIRE

3.1.1 Enlevez toute garniture du véhicule (chrome, miroir, poignées de portes, moulures, antenne, toutes les vitres, lumières avant et arrière). Le siège arrière doit être enlevé et l'intérieur du véhicule nettoyé de toute garniture et débris.

3.1.2 Vous devez percer deux trous de quinze pouces minimum dans le capot afin de faciliter le travail des pompiers lors d'incendie.

3.1.3 Toutes les portes doivent être chaînées d'un maximum de deux chaînes par porte; Toutes les portes peuvent être soudées sur la moitié de la hauteur totale et peuvent être protégées par un renfort de métal ou un tuyau d'environ trois pouces, fixé par quatre boulons (*bolts*) d'un minimum d'un demi-pouce de diamètre à environ un pied dans l'aile traversant la porte jusqu'à environ un pied dans la porte arrière.

3.1.4 Les portières avant de chaque côté doivent être libre de toute inscription; elles sont réservées pour le numéro de la voiture. Celui-ci doit avoir un minimum de vingt-quatre pouces de hauteur.

3.1.5 Le siège du conducteur doit être en bon état et doit être renforcé.

3.1.6 Vous avez droit à un maximum de vingt litres d'essence dans le réservoir.

- 3.1.7** Pas de pneus surdimensionnés ou cramponnés. Les plombs devront être enlevés à l'intérieur comme à l'extérieur sur toutes les roues. Les pneus d'hiver sont acceptés.
- 3.1.8** Par souci d'écologie, remplacer l'antigel du radiateur par de l'eau.
- 3.1.9** Les coussins gonflables doivent être retirés ou demeurer intacts, ne jamais couper le coussin.
- 3.1.10** Les freins du véhicule doivent être en bon état.
- 3.1.11** La batterie du véhicule doit être déplacée dans l'habitacle, du côté du passager. La batterie doit être fixée très solidement, de façon à ce qu'elle ne puisse pas bouger.

3.2 PERMIS

- 3.2.1** Vous avez le droit d'ajouter quatre boulons entre le cadre (*frame*) et la carrosserie (le tout doit être peint en blanc sous peine de disqualification).
- 3.2.2** Le réservoir à essence peut être déplacé à l'intérieur du véhicule, à l'emplacement du siège arrière seulement. Il doit être fixé très solidement, de façon à ce qu'il ne puisse pas bouger.
- 3.2.3** Vous pouvez remplacer le réservoir à essence original par un autre type approuvé (pour véhicule motorisé: réservoir de bateau, de motoneige, etc.); vous devez alors enlever le réservoir original.
- 3.2.4** Vous pouvez enchaîner, visser ou souder le capot, le coffre arrière et les pare-chocs; ceux-ci doivent être des originaux. Les renforts permis doivent avoir ¼ pouce d'épais par 2 pouces de large par 30 pouces de long, du pare-choc au support du radiateur ou du pare-choc arrière à la valise. Pas d'exagération.
- 3.2.5** Vous pouvez installer un refroidisseur d'huile à transmission; il doit être fixe, à l'intérieur, avec un tuyau à haute pression toilé avec double collet ou en cuivre.

3.3 DÉFENDU

- 3.3.1** Le radiateur et son réservoir de réserve ne peuvent pas être soudés; toutefois, ils peuvent être boulonnés (*boltés*) ou chaînés. Les radiateurs de fer sont permis.
- 3.3.2** Il est défendu de renforcer le véhicule d'autre façon que mentionné ci-haut.
- 3.3.3** Aucun boulon ne doit dépasser sur les côtés du véhicule de plus de deux pouces ainsi que sur le capot et le coffre arrière de plus de six pouces.
- 3.3.4** Les véhicules ne peuvent être renforcés avec du métal; le cadre (*frame*) ne peut être soudé ni renforcé. Les attaches de remorques et renforcement de tout genre doivent être enlevés.
- 3.3.5** Les courroies de tôle trouée ne peuvent être utilisées pour fixer la batterie et le réservoir à essence.

4. PRÉPARATION DES PICK-UP ET MINI PICK-UP

- 4.1** Tous les règlements énumérés au point 3 doivent être suivis.
- 4.2** Droit de faire une cage dans l'habitacle pour protéger le conducteur (style *stock car*) pour votre sécurité. Il est suggéré de mettre du ciment dans la portière du conducteur seulement.
- 4.3** Obligation d'attacher la boîte au cadre (*frame*) avec un renforcé de métal. Celui-ci doit être fixé dans la boîte à un pied de l'habitacle jusqu'à un pied du hayon (*tailgate*) par six boulons. De plus, on doit fermer les extrémités pour former un rectangle; pas de barres transversales.
- 4.4** Hayon (*tailgate*) obligatoire. Obligation de relier la boîte avec le hayon par deux fer angles fixés avec chacun minimum quatre boulons d'un demi-pouce. Pour les camions genre *Suburban*, obligation de chaîner les portes arrière avec le toit.
- 4.5** Obligation de protéger la portière du conducteur avec un renforcé de métal ou un tuyau de trois pouces minimum, fixé par quatre boulons d'un minimum d'un demi-pouce de diamètre et à environ un pied dans l'aile traversant la porte jusqu'à environ un pied dans la boîte.
- 4.6** Les pare-chocs doivent être originaux; ils peuvent être soudés au cadre. Pas le droit de renforcer les attaches de coin.
- 4.7** Les véhicules 4x4 sont acceptés, à condition que l'essieu avant soit inopérant.

5. PRÉPARATION DES VAN ET MINI-VAN

- 5.1** Tous les règlements énumérés au point 3 doivent être suivis.
- 5.2** Obligation de protéger la portière du conducteur avec un renforcé de métal ou un tuyau de trois pouces minimum, fixé par quatre boulons d'un minimum d'un demi-pouce de diamètre et à environ un pied dans l'aile traversant la porte jusqu'à environ un pied dans le côté de la van.
- 5.3** Obligation de créer de grandes ouvertures de chaque côté et à l'arrière, de la grandeur d'une fenêtre, pour une bonne vision.
- 5.4** Obligation de chaîner toutes les portes avec le toit, sauf celle du chauffeur et du passager avant.
- 5.5** Obligation de garder le cache-moteur.

6. CATÉGORIES

- 6.1** Voitures 4 cylindres
- 6.2** Voitures 6 et 8 cylindres
- 6.3** Camions «pick-up»
- 6.4** Mini-fourgonnettes (mini-van)

7. CLASSES

- 7.1** Courses de véhicules Gladiateurs
- 7.2** Courses de véhicules soudés

Nous avons besoin d'un minimum de 4 véhicules par catégorie pour faire une classe